PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du Conseil municipal le 18 février 2016 à 8h00, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger Nicole Ménard Claude Larocque Richard Sabourin

Secrétaire :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale

Absence:

Monsieur Yves Croteau, maire Monsieur Robert Leclerc, conseiller

Certificat de signification

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai dûment signifié un avis spécial de convocation le 15^e jour de février par communication écrite à tous les membres du conseil ci-haut mentionnés.

Signé à Upton ce 18e jour de février,

Cynthia Bossé Directrice générale

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 8h00 par un moment de réflexion.

Constatation de l'avis de convocation

Les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié selon la Loi.

051-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

- 1. Approbation de l'avenant au contrat de vente du camion citerne-pompe;
- 2. Demande de PIIA de l'entreprise « Burnbrae Farms » pour l'immeuble sis au 830, rue Lanoie;
- 3. Période de questions;
- 4. Levée de l'assemblée.

1. Approbation de l'avenant au contrat de vente du camion citerne-pompe

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé à l'entreprise « ARÉO-FEU » le contrat pour l'achat d'un camion pompeciterne pour le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification accessoire au contrat relativement à quelques équipements;

CONSIDÉRANT QUE cette modification ne change pas la nature du contrat conformément à l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT LE projet d'avenant soumis au Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères:

QUE soit approuvé l'avenant à intervenir entre l'entreprise « ARÉO-FEU » et la Municipalité concernant la modification de certains équipements;

QUE soit autorisée la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à signer pour et au nom de la Municipalité l'avenant tel que présenté.

2. Demande de PIIA de l'entreprise « Burnbrae Farms » pour l'immeuble sis au 830, rue Lanoie

CONSIDÉRANT LE projet de l'entreprise « Burnbrae Farms » d'agrandir son bâtiment principal sis au 830, rue Lanoie aux fins d'accroître la superficie du laboratoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'agrandissement industriel est assujetti à l'approbation d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse a soumis à l'appui de sa demande pour en faire partie intégrante les documents suivants :

- Plan d'implantation (feuillet 1/6) incluant les espaces de stationnement modifié en date du 8 février 2016;
- 4 photos produites par courriel par monsieur Guy Brouillard en date du 8 février 2016;
- Plans de Boulianne, Charpentier, architectes (feuillets 2 à 6 de 6) datés du 7 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme après considération des objectifs et critères édictés au règlement 2002-95, recommande au conseil, par résolution numéro CCU-2016-431, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis;

052-02-2016

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du bâtiment, les matériaux de finition extérieurs ainsi que les couleurs utilisés pour l'agrandissement seront les mêmes que le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement ne projettera pas audelà des murs latéraux de l'édifice existant, puisqu'il sera aménagé dans la « cour latérale intérieure » existante;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté ne créera aucune contrainte supplémentaire sur la propriété voisine d'affectation principale industrielle;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté par l'entreprise « Burnbrae Farms » aux fins d'accroître la superficie du laboratoire de l'immeuble sis au 830, rue Lanoie.

3. <u>Période de questions</u>

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

4. <u>Levée de l'assemblée</u>

054-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 8h25.

Guy Lapointe Maire suppléant

Cynthia Bossé

Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.

053-02-2016